



Compte rendu sur les résultats de la procédure de consultation concernant les SPS 2023

Swiss Payment Standards

Version 1.0, valable à partir du 3 janvier 2023

Introduction

SIX Interbank Clearing SA («**SIC SA**») est engagée dans différents organes et commissions traitant des questions concernant la normalisation du trafic des paiements national et international. Elle contribue ainsi à ce que les établissements financiers suisses puissent proposer leurs produits et prestations en temps utile sur des plates-formes interconnectées, solides et adaptées au marché, afin que le déroulement sans heurt du trafic des paiements soit garanti.

Les Swiss Payment Standards («**SPS**») 2023 englobent, entre autres, les Business Rules ainsi que les Implementation Guidelines pour le Cash Management, le Credit Transfer et le Status Report. Elles sont adoptées et développées périodiquement sous l'autorité de SIC SA.

En vue d'une vaste coordination et dans l'esprit d'une information préalable, SIC SA publie en temps utile les modifications prévues au niveau des SPS et invite, dans le cadre de la procédure de consultation annuelle, les parties intéressées à exprimer leurs avis au sujet de ces modifications prévues.

Procédure de consultation concernant les SPS 2023

Dans le cadre de la procédure de consultation concernant les SPS 2023, 11 adaptations prévues ont été publiées pour avis:

- Implementation Guidelines pour Credit Transfer: 6 adaptations prévues
- Implementation Guidelines pour Status Report: aucune adaptation
- Implementation Guidelines pour Cash Management: 5 adaptations d'ordre rédactionnel

Au total, trois acteurs du marché (exclusivement des partenaires logiciels) ont participé à la procédure de consultation. Toutes les adaptations ont été adoptées à l'unanimité.

Les adaptations mentionnées seront donc reprises dans le release standard 2023.